



VILLE de RODEZ

# ARRÊTÉ

Autorisation Préalable d'enseigne n° 50/2024  
7, boulevard Gambetta

N° AG 2024- 1596

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 581-3 et suivants,

Vu le règlement local de publicité intercommunal approuvé le 12 décembre 2017 par Rodez Agglomération,

Vu le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012,

Vu l'arrêté n° AG 2024/0721 du 11 juin 2024 donnant délégation à M. Christophe Lauras adjoint au Maire,

Vu la demande présentée par Monsieur Christian TEYSSÉDRE sur l'immeuble sis 7, boulevard Gambetta pour l'établissement Rodez Agglobus, enregistrée en mairie le 29 novembre 2024, sous le numéro AP 012-202-24-A050,

Vu l'avis favorable de Monsieur l'architecte des bâtiments de France en date du 5 décembre 2024,

## Arrête

**Article 1** - L'installation du dispositif d'enseigne tel que présenté dans la demande est accordée.

**Article 2** - Le Directeur Général des Services Communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, affiché en Mairie et notifié au pétitionnaire. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron et au pétitionnaire.

**Article 3** - La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à Rodez, le 16 décembre 2024

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté  
Transmis en Préfecture le 16 décembre 2024  
Publié le 26 décembre 2024  
Notifié le 23 décembre 2024

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint chargé des finances  
et de la transition écologique,  
Signé : Christophe LAURAS  
Acte dématérialisé

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Autorisation Préalable d'enseigne n° 50/2024 7, boulevard Gambetta  
Etablissement Rodez Agglobus

.....  
Date de décision: 16/12/2024

Date de réception de l'accusé 16/12/2024

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : ARAG20241596

Identifiant unique de l'acte : 012-211202023-20241216-ARAG20241596-AR

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : AG 2024-1596 Enseigne dossier n°50 Rodez Agglobus.pdf ( 99\_AR-012-  
211202023-20241216-ARAG20241596-AR-1-1\_1.pdf )